



HAL
open science

”En rabattre” à l’arrivée du deuxième enfant : enquête sur les normes et les pratiques éducatives de parents diplômés

Céline Clément, Christine Hamelin, Agnès Pelage, Anne Paillet, Olivia Samuel, Gabrielle Schütz

► To cite this version:

Céline Clément, Christine Hamelin, Agnès Pelage, Anne Paillet, Olivia Samuel, et al.. ”En rabattre” à l’arrivée du deuxième enfant : enquête sur les normes et les pratiques éducatives de parents diplômés. *Revue française des affaires sociales*, 2019, Des parentalités bousculées, 4 (4), pp.25. 10.3917/rfas.194.0025 . hal-03123963

HAL Id: hal-03123963

<https://hal.parisnanterre.fr/hal-03123963v1>

Submitted on 28 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« En rabattre » à l'arrivée du deuxième enfant : enquête sur les normes et les pratiques éducatives de parents diplômés

Céline Clément, Christine Hamelin, Anne Paillet, Agnès Pélage,
Olivia Samuel et Gabrielle Schütz

Céline Clément, Christine Hamelin, Anne Paillet, Agnès Pélage, Olivia Samuel et Gabrielle Schütz

RÉSUMÉ

À partir d'une enquête longitudinale qualitative, cet article porte sur la manière dont les normes et pratiques éducatives de parents diplômés de l'enseignement supérieur sont mises à l'épreuve avec la naissance de leur deuxième enfant. En se centrant plus particulièrement sur la norme de singularisation des enfants et sur celle de traitement égalitaire, nous montrons comment, concrètement, les parents accueillent leur cadet·te, lui réservent une place dans sa famille et sont conduits à « en rabattre » sur la réalisation pratique de leurs ambitions éducatives. Exigeante en termes d'implication parentale et de disponibilité, la mise en œuvre de ces normes repose fortement sur la mobilisation des mères, et contribue à renforcer l'inégale répartition du travail parental et domestique dans le couple à l'arrivée du deuxième enfant. À son tour, cette inégalité croissante rend plus difficile la concrétisation de ces normes éducatives.

ABSTRACT

“Setting Sights Lower” with the Arrival of a Second Child: a Survey on the Educational Norms and Practices of Parents with Higher Education

On the basis of a longitudinal survey, this article assesses the challenges posed to the educational norms and practices of parents with higher education by the birth of their second child. By focusing in particular on the norm of the singularisation of children and that of equal treatment, we show in concrete terms how parents welcome their second child, the place they give to the child in the family, and how they are led to set their sights lower in terms of the practical realisation of their objectives on education. Calling for considerable parental involvement and availability, the implementation of these norms hinges on the input of mothers and serves to reinforce the unequal division of parenting and domestic work on the arrival of a second child. This growing inequality makes it more difficult in turn to accomplish these educational norms.

Introduction

Avec la diffusion de la contraception moderne, avoir un enfant relève de plus en plus souvent d'une démarche volontaire et délibérée (Régnier-Loilier, 2007). Une véritable « norme procréative » s'est instaurée ces dernières décennies : être parents lorsque les conditions socialement définies pour avoir un enfant sont remplies, tout en étant « prêts ensemble » (Mazuy, 2009). Chaque enfant doit faire l'objet d'un projet parental, être attendu, désiré (Léridon, 1998) et bénéficier d'un fort investissement affectif. Plus encore, il doit être « attendu en personne » (Gauchet, 2004). Il est donc demandé aux parents de considérer chaque enfant à naître comme une personne à part entière et par la suite de développer une relation d'écoute et de dialogue, voire de le traiter comme un partenaire, afin de favoriser son épanouissement et son autonomie, autrement dit de personnaliser au plus tôt l'enfant et la relation à celui-ci. Cette nouvelle place donnée à l'enfant a été interprétée comme le fruit d'un processus plus général d'individualisation amorcé au XVIII^e siècle, consolidé aux XIX^e et XX^e siècles (Ariès, 1960). Ce mouvement s'est encore amplifié à partir des années 1970, sous une double impulsion : celle de nouveaux droits concernant les enfants (Convention internationale des droits de l'enfant, 1989) et celle de la psychanalyse, en particulier autour de la figure de Françoise Dolto en France. Comme l'a montré Sandrine Garcia (2010), « la cause de l'enfant » est placée au cœur de l'éducation et repose sur une disponibilité maternelle sans faille. Par la suite, des travaux ont défendu la thèse de l'émergence d'une famille « relationnelle » puis « démocratique », au sein de laquelle les relations seraient désormais fondées sur les liens électifs et sur l'idéal d'égalité – et ce, aussi bien entre conjoints qu'entre parents et enfants (Neyrand, 2016 ; Singly, 1996).

À l'arrivée d'un nouvel enfant, cette norme de personnalisation s'accompagne d'une double exigence, celle de singulariser chacun des enfants au sein de la fratrie tout en les éduquant de façon égalitaire. Cette singularisation passe par une attention différenciée accordée à chacun des enfants et la mise en œuvre d'une « pédagogie sur mesure » (Déchaux, 2007). Dans le même temps, les parents sont soumis à une règle d'égalité de traitement au sein de la fratrie, selon laquelle il s'agit de ne pas léser l'un des enfants, forme d'éthique attendue tout au long de la vie familiale (Gotman, 1988 ; Langevin, 1999 ; Buisson, 2003 ; Mortain, 2011 ; Le Pape *et al.*, 2018). Selon les domaines et les circonstances, cette éthique familiale invite à traiter les cadet-te-s de la même façon qu'ont été traité-e-s les aîné-e-s au même âge (égalité diachronique, différée) ou à donner à tous la même chose, ou l'équivalent, au même moment (égalité synchronique, immédiate). En somme, il s'agit de se conduire avec les enfants d'une même fratrie de manière semblable, tout en les différenciant, en tenant compte de leur « nature spécifique » (Singly, 2004).

Ces principes de singularisation et d'égalité prennent place dans un ensemble normatif très dense. Dans l'idéal, il faut entre autres exemples favoriser une alimentation saine, respecter les temps de sommeil, faire preuve de patience et de bienveillance, minimiser le temps passé devant des écrans, seconder l'école, proposer des activités culturelles, sportives, etc. Autant de normes éducatives qui

prescrivent aux parents les « bonnes » manières de s'occuper de leurs enfants et véhiculent une « bonne parentalité » (Martin, 2014). Largement diffusées par la presse, ces normes sont relayées dans les affiches et brochures de campagnes de santé publique (Le Pape, 2014) et par les professionnel-le-s de l'enfance (Serre, 1998 ; Neyrand, 2000 ; Garcia, 2011), voire, au besoin, rappelées par la justice familiale (Biland et Schütz, 2014 ; Minoc, 2017) ou même pénale (Cardi, 2009). Ces injonctions, qui sont tout particulièrement signifiées aux mères (Garcia, 2011 ; Debest, 2013 ; Landour, 2016), s'adressent aux familles de tous milieux sociaux mais se révèlent en pratique très inégalement adoptées (Le Pape, 2009). Édictées par les classes moyennes et supérieures, c'est dans ces milieux qu'elles rencontrent la plus forte adhésion (Singly, 2000 ; Kellerhals *et al.*, 2004 ; Gojard, 2011). Ces normes très exigeantes d'égalité et de singularisation sont néanmoins difficiles à tenir ensemble, ce qui peut conduire les parents à « en rabattre » sur leurs ambitions éducatives.

À partir d'une enquête longitudinale qualitative, cet article s'intéresse aux normes et à l'expérience parentale de couples diplômés de l'enseignement supérieur, autrement dit situés dans des milieux sociaux connus comme les plus réceptifs, en tendance, à ce type de principes éducatifs. Avec ces couples, composés chacun d'un homme et d'une femme en emploi nés dans les années 1970 ou au début des années 1980, nous avons mené des entretiens répétés, à partir des mois précédant la naissance de leur deuxième enfant puis durant trois années. Ce dispositif d'enquête (encadré 1) permet d'observer l'évolution de leurs rapports aux normes éducatives et leur mise en pratique quand la famille s'agrandit. Cette perspective longitudinale nous permet d'aborder plusieurs questions. À l'arrivée de leur deuxième enfant, et durant les trois années qui suivent, dans quelle mesure ces parents parviennent-ils à concilier ces normes, structurellement en tension (Singly, 1996), de singularisation et de traitement égalitaire ? Qu'en est-il de leur mise en œuvre et de leur transformation au fil du temps ? Les mères et les pères s'engagent-ils de la même manière dans la mise en place de ces normes ?

Dans un premier temps, nous verrons comment, concrètement, dans leurs pratiques quotidiennes, ces parents accueillent leur deuxième enfant et lui réservent une place dans sa famille par rapport à celle faite à l'aîné-e. Nous montrerons alors l'écart croissant, au fil du temps, entre idéaux et pratiques de singularisation et d'égalité, d'abord en comparant la manière dont les parents ont préparé la naissance de leurs deux enfants, puis en montrant l'investissement différencié des deux parents auprès de l'aîné-e et du cadet ou de la cadet-te. L'analyse s'appuiera sur une comparaison des enfants dans une approche à la fois synchronique et diachronique. Dans un deuxième temps, nous analyserons l'engrenage qui peut faire obstacle à la réalisation de ces idéaux éducatifs sur la longue durée, en insistant sur le rôle joué par la division sexuée du travail parental et domestique au sein des couples.

L'analyse proposée dans cet article s'appuie sur les matériaux rassemblés dans le cadre d'une enquête longitudinale qui s'est déroulée de 2011 à 2015, en région parisienne, auprès de dix-huit familles. Cette enquête portait sur la socialisation de genre au sein des familles, dans la petite enfance, en particulier sous l'angle des pratiques de soins et des modèles corporels transmis par les parents à leurs enfants. Nous avons choisi des familles à capital culturel élevé que la littérature sociologique présente comme plus égalitaires, pour repérer avec précision comment ils réussissaient ou non à mettre en œuvre leurs principes éducatifs, en particulier du point de vue de la socialisation de genre.

Nous avons commencé à interroger les couples alors qu'ils attendaient un deuxième enfant ou que celui-ci était né depuis peu, période où les familles font face à des changements majeurs tant du point de vue de leur organisation que de l'activité professionnelle, et de l'investissement dans les rôles parentaux. Il s'agissait de repérer comment les normes et pratiques éducatives, et en particulier celles concernant le genre, se construisent, s'installent, se renforcent, mais aussi se recomposent, s'assouplissent au fil des mois. Pour ce faire, l'enquête s'appuie sur une approche longitudinale à partir d'entretiens semi-directifs répétés pendant trois ans. Les mères ont été interrogées de trois à cinq fois (pendant la grossesse, juste après la naissance, puis une fois par an), et les pères une à deux fois. Le déséquilibre dans le nombre d'entretiens des pères et des mères s'explique, d'une part, parce que l'entretien avant la naissance était effectué uniquement auprès des mères et, d'autre part, par le fait que les pères se sont rendus moins disponibles pour les entretiens.

Les entretiens ont recueilli des informations nombreuses et détaillées sur les conditions de vie de ces familles. Plus précisément, les enquêté-e-s ont été invité-e-s à décrire leur expérience de parents et à rendre compte des manières d'éduquer leurs enfants. Nous n'avons pas mobilisé nous-mêmes au fil des entretiens les notions centrales de cet article (égalité, individualisation, personnalisation, singularisation), pas plus que nous n'avons placé la comparaison entre les enfants au cœur des entretiens. Autrement dit, nos catégories d'analyse émergent de nos exploitations des matériaux mais n'ont pas structuré les entretiens.

Les entretiens se sont déroulés au domicile des enquêté.e.s ou, plus rarement, sur leur lieu de travail¹. Les couples interrogés, d'une quarantaine d'années pour la plupart, sont composés d'un homme et d'une femme, parents de deux enfants (il ne s'agit pas de familles recomposées), le deuxième allant naître ou récemment né au démarrage de notre enquête. Ces couples font partie des classes moyennes supérieures et des classes supérieures, ils sont titulaires d'un diplôme égal à bac +3 ou plus, à une exception, et occupent des postes de cadre supérieur (ingénieur-e informatique, chargé-e de recherche, enseignant-e-chercheur-e...) ou de cadre moyen (cadre infirmière). Une seule famille présente un profil atypique (hypogame : mère avec un doctorat, père sans diplôme), sur lequel nous revenons dans l'encadré 2 en fin d'article.

Un enjeu majeur de toute enquête longitudinale est de maintenir un lien durable avec les enquêté-e-s. Pour y parvenir, dans la mesure du possible, chaque famille a été suivie par une même enquêtrice de façon à favoriser un lien de confiance, à établir une familiarité et à bénéficier d'une connaissance approfondie de l'histoire familiale pour guider au mieux les entretiens². En outre, pour conforter ce lien entre deux entretiens annuels, une carte

1. Les entretiens ont été réalisés par Sara Brachet, Carole Brugeilles, Christine Hamelin, Marie Mengotti, Anne Paillet, Agnès Pélage et Olivia Samuel.

2. Le suivi longitudinal est exigeant en termes de constitution d'une équipe de recherche stable dans le temps. Cette difficulté est d'autant plus marquée que la période d'enquête est longue et que les financements pour le recueil des données ne couvrent pas l'ensemble du suivi. Pour ces raisons, notre équipe s'est légèrement modifiée au cours du temps et certaines familles ont eu affaire à deux enquêtrices.

de vœux électronique était adressée aux familles pour le nouvel an. Ce dispositif a rendu possible un « relâchement » des enquêté-e-s qui, au fur et à mesure, pouvaient tenir des propos moins contrôlés, par exemple en étant moins soucieux de donner à voir une image lissée de leur couple et de leur famille (entente conjugale, fluidité de l'organisation, accords sur les principes éducatifs, etc.). Il reste néanmoins parfois compliqué de démêler l'effet de la relation d'enquête de celui de l'évolution même du couple.

Dans cet article, nous traitons les entretiens réalisés auprès des dix-huit familles, mais pour un niveau plus détaillé d'examen, nous avons choisi de proposer une analyse approfondie de six familles. Celles-ci ne présentent pas de profil atypique, rapportées à l'ensemble des familles suivies. Elles ont été retenues pour le plus grand nombre d'entretiens réalisés, dont au moins un avant la naissance du deuxième enfant.

Les prénoms des parents comme ceux des enfants ont été anonymisés en recourant à des prénoms socialement homologues (respect des fréquences relatives, selon les générations, les milieux sociaux et les origines géographiques). Pour les parents, nous avons de plus utilisé des prénoms commençant par la même initiale – ce qui nous permettra dans la suite du texte d'évoquer « la famille R. », « la famille G. », etc., pour faciliter la lecture.

Les caractéristiques sociodémographiques des six familles :

Famille A : Adeline, statisticienne dans une direction ministérielle, doctorat ; Andrej, musicien, intermittent du spectacle, niveau 3^e ; Anna, fille aînée ; Iris, fille cadette.

Famille C : Clarisse, ingénieure de recherche dans le public, doctorat ; Clément, graphiste dans le privé, bac +5 ; Lilian, fils aîné ; Louison, fille cadette.

Famille G : Géraldine, ingénieure électronique dans le privé, bac +5 ; Guillaume, ingénieur en logistique dans le privé, bac +5 ; Lucas, fils aîné ; Anton, fils cadet.

Famille N : Noémie, cadre infirmière dans le public, bac +4 ; Nicolas, ingénieur dans le privé, bac +5 ; Nathan, fils aîné ; Raphaël, fils cadet.

Famille R : Rachel, informaticienne dans le privé, bac +4 ; Romain, chef de projet dans le privé, bac +5 ; Enzo, fils aîné ; Margot, fille cadette.

Famille V : Valérie, secrétaire de direction, bac +2 ; Vincent, chargé de ressources humaines, bac +4 ; Nicolas, fils aîné ; Adrien, fils cadet.

Singularisation et égalité à l'arrivée du deuxième enfant : des idéaux éducatifs de plus en plus difficiles à tenir au fil du temps

Dans les familles que nous avons suivies, comme dans bien d'autres, dès l'arrivée du premier enfant, on observe des écarts entre normes et pratiques éducatives (Gojard, 2010). Toutefois, après la naissance du deuxième enfant, ces écarts s'accroissent et portent notamment sur deux des composantes du modèle éducatif qui domine dans les familles enquêtées : l'idéal de singularisation de chaque enfant et celui de traitement égalitaire de la fratrie. Profondément intériorisés par les parents, très présents dans leurs propos sous des formes explicites ou implicites, demeurant des guides normatifs au long cours qui orientent les intentions et les rapports aux pratiques, ces idéaux s'avèrent complexes à mettre en œuvre et à concilier – la difficulté allant croissant au fil des mois et des années qui suivent la deuxième naissance.

Une personnalisation du fœtus moins forte à la deuxième grossesse

Commençons par examiner les mois d'attente du deuxième enfant. Alors que les parents n'ont encore affaire qu'à un fœtus, l'écart au double idéal de singularisation et d'égalité de traitement prend déjà une consistance, par le biais du travail de personnalisation du fœtus que réalisent les parents. Ce travail renvoie aux actions que les parents effectuent pour lui donner très précocement une identité, une existence sociale et initier des premières relations affectives avec lui (Pélagie, 2019).

Au cours des entretiens réalisés dans les semaines qui précèdent ou suivent la naissance, les parents donnent à voir une grossesse investie de façon moins intensive que la première et une plus grande difficulté à mettre en place le programme d'une rencontre personnalisée avec l'enfant cadet. Par comparaison avec la première grossesse, Rachel (informaticienne dans le privé, bac +4, en couple avec Romain, chef de projet dans le privé, bac +5) relate s'être sentie davantage prête et expérimentée, mais « moins attentive » au fœtus ainsi qu'à sa grossesse. Clarisse (ingénieure de recherche dans le public, doctorat, en couple avec Clément, graphiste dans le privé, bac +5), enceinte de son deuxième enfant, indique être « moins à l'écoute de son corps », moins « parler au fœtus » et lui faire « écouter moins de musique ». Regrettant cette différence de traitement, elle l'explique par le poids des tâches liées au premier enfant, qui la rend moins disponible et plus fatiguée. Les préparatifs de la naissance (trousseau, équipements, réorganisation spatiale du logement, etc.) sont souvent plus tardifs que pour le premier enfant : les parents enquêtés les qualifient de « plus speed » et se disent « moins prêts ».

Fortes de leur expérience mais aussi plus occupées, plusieurs mères qui avaient suivi des cours de préparation à la naissance avant le premier accouchement s'en dispensent avant le deuxième. Pendant la grossesse, là où le premier enfant était attendu comme une personne dotée de ses caractéristiques propres, le deuxième tend à être attendu comme le membre d'un collectif. Géraldine (ingénieure électronique dans le privé, bac +5, en couple avec Guillaume, ingénieur en logistique dans le privé, bac +5) explique que, pour elle et son conjoint, « faire un deuxième enfant », c'est « autant pour le premier que pour nous : pour qu'il ne soit pas seul ». Les enfants qui ont un frère ou une sœur sont, ajoute-t-elle, « plus construits, parce qu'il y a un échange. En plus d'un échange de l'extérieur, il y a un échange à la maison. [...] Et puis après, mine de rien, quand ils sont plus vieux, ils ont un support si les parents sont plus là, il y a quand même un support. Ils peuvent s'entraider ». Quant aux échographies, elles prennent également une nouvelle signification : alors qu'elles ont pu être analysées (par-delà les aspects médicaux) comme favorisant précocement l'appréhension du fœtus comme une future personne, notamment par l'annonce aux parents de son sexe (Mitchell, 2001 ; Roberts, 2012), il semble qu'avant la deuxième naissance elles visent tout autant à préparer le premier enfant à la naissance de son frère ou de sa sœur et même, plus spécifiquement, à devenir l'aîné-e d'un garçon ou d'une fille. D'ailleurs, lorsqu'une préférence de sexe est exprimée pour le deuxième enfant, elle a souvent été élaborée par rapport à celui de l'aîné-e, qu'il s'agisse de préférer un enfant de sexe différent, afin d'expérimenter le fait d'avoir un enfant de chaque sexe ou,

au contraire, un enfant du même sexe, avec l'idée que ceci pourrait favoriser les liens au sein de la fratrie (Pélage *et al.*, 2016).

Une deuxième naissance moins exceptionnelle

Situons-nous maintenant un peu plus loin dans le temps, au moment de la naissance du cadet ou de la cadette et dans les semaines qui suivent. La distance entre les idéaux de singularisation et d'égalité et les pratiques devient progressivement plus visible.

Dans les familles rencontrées, les faire-part de naissance des cadet-te-s sont parfois durablement reportés, ou choisis de façon « moins créative » que pour la première naissance. Ils mettent aussi souvent en scène une annonce qui émanerait de l'aîné-e. De manière générale, la deuxième naissance est moins constituée comme un événement que la première. Nicolas (ingénieur dans le privé, bac +5) considère par exemple qu'à l'arrivée de Raphaël, le couple était « moins centré » sur ce deuxième enfant qu'il ne l'était sur l'aîné, Nathan, à sa naissance. Sa com-pagne, Noémie (cadre infirmière dans le public, bac +4), décrit du reste la naissance de Raphaël comme « moins magique » que celle de Nathan, relatant une « émotion, mais moins envahissante » que pour « le premier [qui] était encore plus attendu » – paroles auxquelles Rachel fait écho : « J'ai bien profité de cette naissance-là [la deuxième], par contre effectivement il n'y a pas eu le petit... l'espèce de petit truc en plus de la toute première naissance ».

Cette moindre inscription de la deuxième naissance dans le registre de l'exceptionnalité se lit également dans les cadeaux qui suivent l'arrivée des cadet-te-s. Lorsque l'entourage offre des cadeaux de naissance au nouveau-né, l'aîné-e reçoit généralement lui aussi un présent, l'argument étant de ne pas créer de jalousie. Les quelques fois où l'entourage n'a pas prévu un présent pour l'aîné-e, ce sont les parents qui compensent en lui en offrant un eux-mêmes. Que la deuxième naissance soit moins exceptionnelle se repère encore à travers les pratiques destinées à immortaliser les étapes de la vie familiale, corroborant l'analyse réalisée sur les albums que les parents confectionnent pour leurs bébés (Fine *et al.*, 1993). Romain avait ainsi créé un blog lors de son mariage et y avait intégré plusieurs billets à propos de la naissance de son premier enfant et de ses premières expériences de la paternité. À la naissance de sa cadette, cette pratique a cessé : Margot ne bénéficiera pas de la mise en récit public de son arrivée. Cette prééminence de la naissance de l'aîné-e dans les récits familiaux rejoint les résultats de l'enquête statistique « Histoire de vie - construction des identités » réalisée en 2003 : les parents diplômés étaient les plus nombreux à déclarer la naissance de leurs enfants parmi les « événements » qui ont eu « une grande importance dans [leur] vie », mais ils mentionnaient un peu moins souvent la naissance de leur deuxième enfant que celle de leur premier parmi ces jalons biographiques (Samuel et Vilter, 2007).

Primauté du premier enfant et spécialisation paternelle

En poursuivant le suivi longitudinal durant les trois premières années de vie à quatre, on s'aperçoit que dans la plupart de ces familles les écarts aux idéaux éducatifs s'accroissent au fil du temps.

En effet, de façon récurrente, une différence s'opère dans la place faite à chacun des enfants – la place prééminente étant donnée au premier dans l'organisation familiale. Parallèlement, une différenciation croissante des rôles parentaux s'instaure, les pères tendant à se spécialiser dans la prise en charge principalement de l'aîné-e tandis que les mères s'impliquent fortement auprès des deux enfants.

Durant la première année qui suit la deuxième naissance, le circuit des petits objets et petits équipements est ainsi intéressant à reconstituer, comme dans la famille N. où Raphaël, le cadet, hérite tous ses vêtements de Nathan, son frère aîné, et où il doit choisir son doudou parmi ceux de Nathan – il ne lui sera d'ailleurs pas acheté de « doudou de secours » contrairement à ce qui avait été pratiqué pour son frère. De plus, sur cette même période, on remarque régulièrement la mise en place d'une spécialisation des pères. C'est, par exemple, le cas dans la famille G. Dès les premières semaines, une répartition des enfants entre Géraldine et Guillaume s'instaure, aboutissant à ce que, tout au long des mois suivants, là où l'aîné avait été d'emblée pris dans un système d'interactions serrées et cumulatives avec chacun de ses deux parents, le cadet interagit, lui, avant tout avec sa mère.

Lors du deuxième accouchement, Guillaume a été présent à l'hôpital, « mais moins » que pour l'aîné – à la fois, explique-t-il, parce que cela se passait mieux et parce qu'il s'occupait de l'aîné. « Lucas ne quittait pas les jambes de son père, et donc il ne pouvait pas venir (rires) ! », relate Géraldine en entretien. Elle indique qu'elle est quasiment la seule à s'occuper d'Anton, le cadet, et que Guillaume passe beaucoup plus de temps avec Lucas. « C'est vrai que c'est plus moi qui m'occupe d'Anton. On se partage moins... d'abord parce que dès que mon mari touche Anton, c'est la crise avec Lucas ». Tandis qu'elle-même est cantonnée à la maison en raison des tétées d'Anton (Géraldine a décidé de l'allaiter, comme elle l'avait fait avec Lucas), son mari amène leur aîné chez le coiffeur, au restaurant ou faire du manège. Géraldine et Guillaume ne sont du reste pas les seuls, au sein de leur famille, à faire le constat de cette spécialisation. Leur fils aîné, âgé de 3 ans (son frère a alors deux mois) a la même perception : « Lucas, il nous a fait une réflexion amusante là-dessus », rapporte Géraldine, « il a dit à mon mari : toi, tu es le papa de Lucas et toi tu es la maman d'Anton ! (rires) ».

Lorsqu'on prolonge encore l'enquête, et que l'on rencontre de nouveau ces familles dans la deuxième puis la troisième année du cadet ou de la cadette, on constate que l'asymétrie tendancielle de traitement entre le premier et le deuxième enfant se confirme, et même souvent se renforce. Quand nous revenons dans la famille N. durant la deuxième année du cadet, la lecture d'une histoire le soir s'adresse aux deux enfants en même temps, dans leur chambre commune, sur le lit de l'aîné, qui est alors dans sa quatrième année. Elle est extraite du

magazine *Pomme d'Api*, auquel Nathan, l'aîné, est abonné. Pendant la lecture, son frère Raphaël reste dans les bras d'un de ses parents ou bien se promène dans la chambre, alors qu'au même âge Nathan bénéficiait d'une lecture faite spécifiquement à son attention. À la même période, les deux enfants continuent à passer plus de temps avec leur mère qu'avec leur père, mais l'aîné passe davantage de temps avec son père que le cadet.

Dans la famille R., alors que Margot a 3 ans et Enzo 7 ans, les deux enfants passent eux aussi plus de temps avec leur mère qu'avec leur père (Rachel prend en charge la quasi-totalité des tâches parentales). Mais, là encore, l'aîné est pris dans davantage d'interactions avec son père que ne l'est sa sœur. Entre autres exemples, le soir, Rachel couche la cadette tandis que l'aîné attend que Romain rentre, vers 19 h 30, et lui lise une histoire. Par ailleurs, les activités de la cadette sont étroitement entrelacées avec celles de son frère, comme lorsque Margot pratique du multisport dans des cours auxquels son frère peut lui aussi participer. Si, comme dans d'autres familles, cette mise en place d'activités communes s'inscrit notamment dans une volonté des parents de favoriser l'entente entre leurs enfants, la manière dont est mise en œuvre cette norme (favoriser la complicité fraternelle) n'entraîne pas les mêmes effets pour chacun des enfants. Elle conduit à moins singulariser l'éducation de la cadette et contribue au maintien de la prééminence de l'aîné. Enzo bénéficie non seulement des activités communes avec sa sœur mais aussi d'activités propres (il pratique, sans elle, judo et tennis), tandis que la cadette participe surtout à des activités communes, choisies prioritairement en fonction de son frère. De manière générale, Enzo est décrit par ses parents comme réclamant plus d'attention, tandis que Margot, tout en étant considérée comme « trop jeune » pour certaines activités, est qualifiée de « plus autonome ». Dans la vie quotidienne, Enzo occupe une part plus importante du temps de Rachel et Romain que sa sœur, jusqu'à parfois les « monopoliser ». Même le temps de parole consacré par ces parents à évoquer l'aîné durant les entretiens est supérieur à celui dédié à la cadette, ce qui est d'autant plus significatif que l'enquête leur avait été présentée comme portant sur l'arrivée du deuxième enfant.

Spécialisation paternelle et composition sexuée de la fratrie

Concernant plus spécifiquement le processus de spécialisation paternelle dans les interactions avec l'un des enfants, il importe de souligner qu'il peut être modulé selon la composition sexuée de la fratrie.

À l'échelle de notre enquête auprès des 18 familles, il est notable que lorsque le premier enfant est une fille et le deuxième un garçon, ce processus de spécialisation paternelle s'observe moins et moins durablement : dans les deux familles rencontrées présentant une fratrie de ce type, on repère une plus faible spécialisation paternelle que dans les autres familles et une atténuation par-delà la première année de vie à quatre. Quant à la famille A., qui a deux filles, nous constaterons

(le cas est détaillé en fin d'article dans l'encadré 2) l'absence de primauté du premier enfant et l'égalité des temps passés à la fois par le père et la mère auprès de chaque enfant. Si, dans ce cas, atypique sous plusieurs aspects, d'autres facteurs favorisent, on le verra, cet état de fait singulier, on peut faire l'hypothèse que la configuration sexuée de la fratrie y contribue.

Inversement, lorsque le premier enfant est un garçon et le deuxième une fille, la configuration semble favoriser la pérennité de la spécialisation paternelle dans l'implication auprès de l'aîné, jusqu'au développement d'un discours conjugal en termes de double spécialisation (appariement préférentiel entre le père et l'aîné mais aussi entre la mère et la cadette) – quand bien même la mère continue en réalité à prendre fortement en charge et l'un et l'autre des enfants. Arrêtons-nous sur la famille C. qui illustre bien le cas de figure. Tout au long des premières années de vie à quatre, le processus de spécialisation de Clément dans la prise en charge de l'aîné se renforce, tant dans les pratiques que du point de vue des modes de justification et d'intériorisation qui prennent de plus en plus appui sur des représentations genrées.

Clarisse et Clément ont deux enfants d'âges très rapprochés (14 mois d'écart). Clarisse a choisi d'allaiter au sein Louison, la cadette, par souci d'égalité de traitement (« Je l'ai fait pour le premier, je vais le faire pour la deuxième »), mais elle s'astreint moins longtemps à ce mode d'alimentation qui ne la satisfait pas et qui la fatigue beaucoup (un mois et demi pour Louison, alors que Clarisse n'a pas osé interrompre l'allaitement au sein avant le cinquième mois pour l'aîné, Lilian). Lilian aura en outre dormi plus longtemps dans la chambre du couple, à même le ventre de Clarisse (ce qui l'épuisait), là où Louison dort non pas sur Clarisse mais à côté d'elle. Elle rejoint plus rapidement sa chambre, ou plutôt, précisent les parents, sa « demi-chambre », puisque celle-ci fait aussi office de chambre d'amis, alors que Lilian dort dans une « vraie chambre »³. En journée, si Lilian bébé était porté « plus ventre à ventre » au moyen d'une écharpe de portage, compliquée à nouer, Louison est transportée dans un porte-bébé plus rapide à utiliser. D'emblée, ce qu'ils appellent une « répartition des enfants » se met en place. Selon le résumé de Clément : « Il faut partager les tâches. Moi, je suis plus avec Lilian et Clarisse plus avec Louison ». Dans les premiers temps, les parents rapportent cette organisation aux âges des enfants : Clément se dit « moins à l'aise » avec le bain de Louison bébé (il trouve sa fille « fragile », même s'il se souvient qu'il donnait le bain à Clément au même âge), de même qu'avec ses hiberons puis petits pots. En revanche, il fait selon lui mieux face que Clarisse aux « caprices » et à « l'énergie » de Lilian.

Durant les premiers mois de vie à quatre, Clarisse parle de leur volonté de revoir cet état de fait :

3. Sur le travail de préparation des espaces de sommeil à l'arrivée d'un deuxième enfant, et ses liens avec la composition sexuée de la fratrie, voir : Rollet et Pélagie, 2014.

« C'est vrai qu'on a un peu une répartition des tâches... Moi je m'occupe beaucoup de la petite, et Lilian c'est plutôt lui. Ça s'est fait un peu comme ça, alors maintenant il faut qu'on arrive à rééquilibrer un petit peu ».

Pourtant, au fur et à mesure des mois et des années qui passent, cette spécialisation s'ancre et même s'accroît. Les explications au départ centrées sur les âges des enfants se déplacent progressivement vers des références au genre. Lorsque les enfants ont respectivement 2 ans et demi et 3 ans et demi, Clarisse évoque ainsi l'organisation familiale des week-ends :

« [Lilian] va souvent avec son père le samedi matin au supermarché. Ça, il aime bien. C'est un peu leur moment à eux deux. Mais c'est aussi parce que, du coup, il fait un petit tour de voiture. Donc c'est aussi pour ça qu'il veut aller au supermarché. [...] Avec Louison, on fait des trucs beaucoup plus de filles, je l'emmène avec moi faire les magasins ou d'autres choses comme ça, elle aime bien ».

Clarisse ne partage pas ce type d'activités avec Lilian, « parce que ça ne l'intéresse pas, et puis il est pas patient. Alors que Louison, elle est patiente. Donc je peux plus l'emmener sur des trucs un peu féminins. Dans un magasin de vêtements, elle va regarder avec moi... [...]. Elle sera beaucoup plus patiente que son frère : magasins de décoration, etc. ».

Écarts et insatisfactions

Finalement, sous des formes et à des degrés variables selon les cas, à l'arrivée du deuxième enfant, puis au fil du temps, toutes les familles ici étudiées développent des pratiques qui s'écartent de leurs idéaux éducatifs. Ceci vaut particulièrement pour ceux de singularisation et d'égalité – sur lesquels nous mettons l'accent dans cet article. Mais, plus largement, c'est l'ensemble des normes éducatives qui se trouve mis à l'épreuve à l'arrivée des cadet-te-s. La distance croissante entre ce qui est réellement vécu et ce qui avait été prévu est en effet notable dans d'autres domaines. C'est par exemple le cas pour le temps passé par les enfants devant les écrans, qui reste contrôlé par ces parents mais moins que lorsqu'ils n'avaient qu'un enfant. Ou pour l'alimentation, qui reste tendue vers un idéal d'équilibre et de régularité (Le Pape et Plessz, 2017) mais au sujet de laquelle plusieurs familles « lâchent » désormais davantage (par exemple en renonçant plus souvent aux préparations maison et en étant plus souples sur « les fameux bonbons et chips »). En outre, quand il s'agit de mettre fin aux colères des enfants, plusieurs parents détaillent leur difficulté à tenir leur idéal d'une éducation fondée sur le dialogue, la patience, la bienveillance : ils décrivent leurs propres énervements, leurs propres cris, parfois le recours à quelques fessées – pratiques qu'ils parvenaient, sinon à éviter complètement, du moins à davantage restreindre du temps de l'enfant unique.

Ces écarts croissants aux idéaux éducatifs s'accompagnent d'une insatisfaction et d'une forte réflexivité des enquêté-e-s, ce qui nourrit des discussions régulières

au sein de leur couple. Des désaccords peuvent surgir lorsqu'il s'agit de faire la part entre, d'un côté, les principes éducatifs qu'il faut malgré tout continuer à tenter d'appliquer vaille que vaille et, de l'autre, ceux pour lesquels il faut se résoudre à « renoncer », « abdiquer », « en rabattre » (selon les termes de Clément). Les entretiens sociologiques sont aussi l'occasion pour les parents d'exprimer qu'ils sont conscients et insatisfaits de ces écarts à leurs principes éducatifs. Dans le contexte de notre enquête, les mères s'avèrent les plus prolixes en la matière. Elles pointent leurs sentiments d'embarras, voire de « culpabilité », notamment vis-à-vis de ce qu'elles et leurs conjoints font différemment, et pour tout dire « moins » avec leur cadet·te – par comparaison à la fois avec ce qu'ils faisaient avec l'aîné·e au même âge et avec ce qu'ils font avec lui ou elle au présent. Si quelques pères font état de réflexions proches, il reste que ce sont les mères qui se définissent le plus comme désireuses de rectifier la pente. « J'aurais envie de faire pareil [avec ma cadette qu'avec mon aîné], mais je suis fatiguée et j'ai moins de temps » : si c'est Rachel qui ici s'exprime de la sorte, la formule nous paraît valoir pour la plupart des femmes rencontrées durant l'enquête. Plaçant à juste titre la question de l'intensification du travail parental et de l'épuisement au cœur du problème, cette phrase nous conduit à examiner maintenant de plus près l'organisation conjugale des temps professionnels et domestiques.

Inégale répartition du travail parental et mise à mal des idéaux éducatifs : une boucle de renforcement

Devoir composer avec certains idéaux éducatifs à l'arrivée du deuxième enfant s'inscrit dans un ensemble de transformations des pratiques parentales, de l'organisation domestique et de l'investissement professionnel des parents. Les parents enquêtés, et surtout les mères, sont pris par une surcharge de travail qui leur laisse de moins en moins les moyens de se conformer à leurs idéaux de singularisation et d'égalité : se rendre disponible pour chacun de leurs enfants, leur consacrer individuellement de l'attention et donc du temps, sans léser l'un·e ou l'autre. Atteindre de tels objectifs nécessite un investissement parental très fort. Les familles que nous étudions disposent *a priori* des ressources pour y faire face. En effet, les milieux sociaux auxquels appartiennent les enquêté·e·s sont décrits comme plus égalitaires (Kellerhals, 2004), moins soumis à la désarticulation des temps familiaux en raison d'emplois du temps professionnels moins atypiques et de la possibilité d'externaliser certaines tâches (Lesnard, 2009). C'est aussi dans ces milieux qu'est régulièrement identifiée la figure du « nouveau père », et son implication éducative et domestique qui serait à la hauteur de celle des mères. Pourtant, observable dès avant la naissance du deuxième enfant, l'inégale participation parentale se renforce, y compris dans ces milieux, avec l'élargissement de la famille et la tension temporelle sur les parents qui en découle (Brugeilles et

Sébille, 2009 ; Pailhé et Solaz, 2009), et semble passer au cran supérieur du fait des exigences normatives.

D'une naissance à l'autre, quand les mères et les pères composent avec leur emploi

Au démarrage de notre enquête, les mères et les pères sont tous en emploi alors qu'ils attendent leur deuxième enfant. Fortement diplômés, ils ont un rapport globalement positif au travail. « C'est un peu mon échappatoire », « mon activité à moi », indique Rachel qui a eu le sentiment pendant son premier congé maternité de ne « servir à rien », même si par ailleurs elle déclare ne pas faire un métier très passionnant et qu'elle n'aspire pas à faire carrière. À la naissance de leur premier enfant, les mères ont repris leur travail à temps plein, à l'exception de Clarisse qui s'est mise à 80 % faute d'avoir trouvé un mode de garde le mercredi. Les pères, de leur côté, ont également tous continué à travailler, et tous à plein temps, même si certains ont un peu freiné leur activité professionnelle : Vincent (chargé de res-sources humaines dans la fonction publique, bac + 4) a sollicité un aménagement d'horaires afin d'aller chercher son fils à la crèche et de lui donner le bain le soir ; Nicolas a demandé à ne plus effectuer de missions longues à l'étranger pour res-ter auprès de sa famille. Autour de l'arrivée de ce premier enfant, les pères sont donc très investis. Ils découvrent et expérimentent avec leur conjointe leur nouveau rôle de parent. Ils les accompagnent lors des échographies, voient le fœtus comme un enfant à naître, cherchent à communiquer avec lui, secondent la mère à l'accouchement ou regrettent de ne pas y avoir assisté du fait d'une césarienne. Ils sont à l'écoute des puéricultrices ou de leur conjointe pour apprendre les gestes du quotidien (baigner, changer les couches) et donnent le biberon avec plaisir. Ils souhaitent consacrer du temps à leur premier enfant.

Toutefois, comme on l'a vu précédemment, l'intensité de l'implication des pères auprès des tout jeunes enfants décroît avec la deuxième naissance, en même temps que de nouveaux aménagements professionnels. C'est par exemple le cas de Romain qui s'implique de plus en plus dans son activité professionnelle, dans la perspective d'une promotion qu'il obtient et qui le conduit à maintenir ce nouveau rythme de travail. Nicolas, s'il ne part plus à l'étranger, continue néanmoins de rentrer à 19 h 30 alors que le couple a déménagé et que son travail est désormais plus proche de son domicile : ses journées professionnelles ont rallongé. Guillaume, quant à lui, s'accorde désormais plus de souplesse pour rentrer le soir, non plus entre 18 h 30 et 19 h 00 mais entre 19 h 00 et 19 h 30, s'octroyant en outre un petit temps de repos avant de prendre part aux tâches familiales. Quant à Clément, il n'étend pas ses horaires de bureau mais ne les diminue pas pour autant, malgré l'alourdissement de la charge parentale.

Dès lors, ce sont essentiellement les mères qui se rendent disponibles pour chacun des enfants. Elles doivent de ce fait composer avec de multiples contraintes, en particulier leur emploi (Pailhé et Solaz, 2009). En effet, avec le deuxième enfant, juste après la fin du congé maternité ou quelque temps plus tard, toutes les mères

enquêtées réaménagent leur engagement professionnel pour libérer leur mercredi alors que cette conversion au temps partiel n'était pas forcément envisagée ni souhaitée. Cependant, le temps dégagé n'est pas pleinement réinvesti auprès de chacun des enfants, et peut même accentuer la fatigue et le sentiment d'être submergée par les tâches. C'est ce que montre l'exemple de la famille V.

Si Valérie (secrétaire de direction, fonction publique, bac +3) se dépeint comme « non faite pour le 80 % », elle a pourtant opté pour. Selon elle, sa présence permet aux enfants de se lever plus tard, de ralentir le rythme dense de la semaine, et exempte son conjoint des trajets école-domicile le matin et le soir. Lui-même admet volontiers qu'il court moins. L'objectif du temps partiel est donc de permettre à toute la famille de souffler. Pour autant Valérie se décrit « fatiguée » par le mercredi. Tout en s'occupant des enfants, elle réalise le « ménage d'appoint », prépare les repas de la semaine (qu'elle congèle ensuite), fait les courses le soir, tâche qu'elle dit apprécier car enfin sans enfants : « C'est presque ma récré d'aller faire les courses ».

Pour Valérie, le temps partiel s'avère tout aussi épuisant que le travail à temps plein, sans pour autant lui permettre de consacrer pleinement le temps hors travail à ses ambitions éducatives. On observe le même phénomène chez Rachel. Sa difficulté à articuler les deux rôles l'a conduite à se désinvestir progressivement de son activité professionnelle, où elle se sent de moins en moins compétente et efficace, tout en étant peu satisfaite de la façon dont elle remplit son rôle de mère, lequel lui permet de « s'occuper » de ses enfants et non, comme elle le souhaiterait, de « partager » avec eux. « Mères empêchées » ou « travailleuses empêchées » (Goussard et Sibaud, 2017), les femmes de notre enquête se trouvent ainsi aux prises avec une double tension, d'une part dans la sphère familiale entre les normes éducatives qu'elles portent et leur mise en pratique et, d'autre part, dans la sphère professionnelle, entre leurs aspirations et les arrangements qu'elles concèdent.

Le coût de la disponibilité maternelle : un partage du travail parental très inégal

Ayant réduit leurs horaires professionnels pour se rendre disponibles auprès de leurs enfants, de fait les mères se placent et sont placées au cœur de l'organisation familiale (Garcia 2010 ; Landour, 2016). Elles sont soucieuses de gérer au mieux les activités et les temps de chacun de manière à ce que « tout s'imbrique bien », et mettent en œuvre une organisation reposant sur une temporalité quasi managériale (Ponsin, 2018), qui tend à décharger les pères. Par exemple, ce sont fréquemment les mercredis, quand les mères sont les seules adultes à la maison, que les rendez-vous médicaux sont planifiés, que les activités des enfants (sport, bibliothèque...) se déroulent. De leur côté, les pères s'occupent des enfants « dans les limites de leur disponibilité », comme l'explique Clarisse, considérant qu'ils doivent « aider », « épauler », « seconder » leur conjointe. L'emploi d'une femme

de ménage dans plusieurs de ces familles répond en partie à cette préoccupation organisationnelle, même si elle n'est le plus souvent qu'une aide d'appoint, au plus de trois heures par semaine. Par ailleurs, à cet âge des enfants, les familles enquêtées délèguent assez peu les tâches parentales et éducatives. Elles commencent seulement à envisager de les confier quelques heures par semaine à un-e baby-sitter pour desserrer les contraintes de leur emploi du temps. Ces recours ne permettent toutefois pas de compenser l'augmentation de la charge du travail suite à la naissance du deuxième enfant et n'en affranchissent pas les mères.

Cette inégale répartition est manifeste dans le rythme quotidien de ces familles, qui se déroule en deux temps : le matin, que les pères prennent parfois en charge, et les fins de journée, qui sont le plus souvent réservées aux mères (sauf lorsque l'emploi du temps ne le permet pas, comme c'est le cas pour Noémie plusieurs jours par semaine ou de Clarisse une fois par semaine). Ce moment est souvent décrit comme une course contre la montre. Tout est « chronométré » pour que les enfants soient prêts pour aller se coucher à l'heure prévue. Il faut dès lors enchaîner une série d'activités (chercher chaque enfant à l'école, à la crèche ou chez l'assistante maternelle, rentrer après éventuellement quelques courses, laver les enfants, surveiller les devoirs, préparer le repas, faire manger, raconter une histoire, coucher les enfants à l'heure) qui ne laissent guère de temps pour consacrer à chaque enfant un moment de détente – encore moins pour « souffler ».

Rachel explique ainsi réfléchir au repas durant son temps de travail. Elle va chercher Enzo à l'école en premier, puis Margot chez la nourrice avec laquelle elle fait le point. En rentrant, elle « lance » le repas, donne le bain aux enfants, séparément, les fait manger puis les couche. Lorsque son conjoint, Romain, rentre suffisamment tôt (19 h 30), il les couche et leur lit une histoire, même si c'est plus généralement Rachel qui le fait.

Lorsque les pères sont amenés à récupérer les enfants le soir, le rythme paraît moins soutenu. Ils s'autorisent plus de souplesse dans l'application du programme de fin de journée et sont partiellement déchargés des tâches domestiques. Nicolas, par exemple, cuisine les restes de la veille, préparés par Noémie. De même, Vincent et Valérie qui travaillent au même endroit vont chercher ensemble leurs enfants. C'est cependant Valérie qui cuisine au quotidien, Vincent se chargeant du bain – que les enfants prennent tous les deux ou trois jours.

Le matin, les pères sont davantage mobilisés. Ils accompagnent régulièrement les enfants chez la nourrice, à la crèche, à l'école. Pour autant, les mères préparent leur temps d'absence de manière à le rendre « gérable » pour leur conjoint. Elles ont déjà « tout mis en place », comme le dit Géraldine. Aussi la charge de travail maternel persiste-t-elle lorsque les pères sont présents avec les enfants. Clément, par exemple, s'occupe des enfants le matin une fois par semaine quand Clarisse est prise par son travail. Ce jour-là, elle a tout organisé au préalable : les vêtements sont prêts, le bain des enfants a été pris la veille, ce qui « arrange » Clément qui explique avoir une femme « très organisée », « très rigoureuse », « même obsessionnelle », alors que lui est « un peu tête en l'air ». La préparation des vêtements la veille semble d'ailleurs un point commun de ces familles, lorsque les

pères « font le matin ». Nicolas, lui, prend en charge ses enfants plusieurs matins par semaine. Les vêtements pour Raphaël, le cadet, sont choisis par Noémie et c'est la nourrice à domicile qui le change et l'habille à son arrivée. De son côté, Géraldine s'occupe des vêtements des enfants, et prépare aussi le petit-déjeuner, y compris celui du père, avant de quitter le domicile pour partir travailler, afin de « faire gagner du temps » ou aider son conjoint.

On le voit, la disponibilité parentale, qui se resserre sur les mères, se traduit par leur retrait relatif – et sans doute temporaire – de la sphère professionnelle et, pour certaines d'entre elles, par une véritable « usure » du fait de leur place pivot dans la gestion et l'organisation des temps familiaux. Toujours disponibles, y compris lorsqu'elles sont absentes physiquement, les mères orchestrent les temps de chacun (Ponsin, 2018), ce qui constitue une charge mentale supplémentaire (Haicault, 1984). Mais si elles « endossent et tacitement acceptent ce rôle » (Blöss, 2016), certaines de nos enquêtées le vivent difficilement du fait de leur surresponsabilisation qui vient rogner leur territoire personnel et professionnel.

Finalement, avec la naissance d'un deuxième enfant et le surcroît de travail induit, la mise en œuvre des normes éducatives auxquelles adhèrent ces couples se complique. L'augmentation de la charge de travail n'est cependant pas seule en cause. La tension croissante entre aspirations éducatives et mise en pratique de normes extrêmement coûteuses en temps et en charge mentale s'explique à la fois par cette augmentation dans la charge de travail et par l'inégale répartition des tâches parentales et domestiques entre les mères et les pères. Mais c'est aussi, réciproquement, la volonté d'appliquer ces normes très chronophages qui entraîne un désinvestissement professionnel temporaire des mères, conduisant à un accroissement des inégalités d'investissement entre mères et pères. Inextricablement liées, normes éducatives exigeantes et division inégale du travail se renforcent mutuellement.

UNE FAMILLE ATYPIQUE

[ENCADRÉ 2]

Contrairement aux cas présentés dans la première partie de l'article, la famille d'Adeline et d'Andrej se distingue par une attention soutenue et différenciée à l'égard de chacune de leurs deux filles, sans primauté marquée de l'aînée, Anna, aux dépens d'Iris, la cadette. Plusieurs indices permettent de le constater. Pendant la grossesse, Andrej assiste à toutes les échographies de ses deux filles (même s'il semble s'intéresser à la deuxième grossesse un peu plus tard que pour la première, d'après Adeline). Celle-ci vit sa deuxième grossesse aussi intensément que la première « J'ai adoré les deux grossesses ». Après la naissance, d'autres indices sont visibles. Ainsi du recyclage des affaires de l'aînée. Si les vêtements d'Anna sont ressortis pour Iris, elle aura aussi ses propres vêtements, en particulier sa tenue de naissance (même si celle-ci ressemblait à celle d'Anna, « c'était un petit pyjama blanc, comme pour Anna d'ailleurs »). Adeline tient également à ce que ses filles aient leurs propres peluches, et Iris n'héritera pas de celles de sa sœur. Elle est également attentive à ce que les activités de l'aînée, plus âgée de 6 ans, ne se fassent pas au détriment de la cadette. Enfin, nulle spécialisation parentale par enfant dans ce couple, Andrej s'occupe autant de l'aînée que de la cadette, tout comme Adeline. Toutefois, lors du troisième entretien, alors que les filles ont 9 et 3 ans, celle-ci reconnaît qu'elle « joue beaucoup moins avec Iris [qu'elle] ne jouait

avec Anna ». Le manque de disponibilité n'épargne donc pas ce couple bien qu'il se distingue par une organisation bien plus égalitaire que tous les autres couples enquêtés. En effet, Adeline et Andrej forment un couple atypique de plusieurs points de vue. Adeline a un doctorat. Après plusieurs années en emploi contractuel, elle devient statisticienne dans une direction ministérielle. Son compagnon a arrêté ses études en fin de collège et est devenu musicien, intermittent du spectacle. L'organisation familiale et professionnelle de ce couple est probablement à rapprocher de cette configuration hypogame (Marry *et al.*, 2017). Andrej n'hésite pas à mettre entre parenthèses son activité professionnelle pendant 6 mois pour garder Iris, faute d'avoir un autre mode de garde. Cet arbitrage inhabituel tient en partie au rapport au travail de chacun des parents. Andrej, sans diplôme ni carrière professionnelle envisagée, fait son travail avec plaisir mais s'y investit peu, alors qu'Adeline, avec son bagage scolaire, peut espérer accéder à une situation stable (qu'elle n'a pas encore au moment de la naissance d'Iris) et conforme à ses diplômes, si elle se maintient en emploi. Adeline et Andrej contribuent autant l'un que l'autre aux tâches parentales et domestiques, à une exception, qui renvoie à une spécialisation genrée assez stéréotypée (Kaufmann, 1992) : Adeline prend elle seule en charge ce qui relève du linge (achat des vêtements, choix quotidien des habits que vont porter les enfants, nettoyage du linge). Pour le reste, les parents sont interchangeable. La naissance d'Iris ne produit aucun changement notable dans cette organisation partagée, et chacun s'occupe autant de l'aînée que de la cadette. Quand il ne travaille pas, Andrej s'occupe des enfants le matin et il « fait tout », du réveil des filles jusqu'au moment de les déposer à l'école et chez la nounou. Et le soir, quand Adeline arrive, elle peut « se mettre les pieds sous la table » et s'occuper de ses filles (jouer, donner le biberon, discuter). Dans les périodes où les deux parents travaillent, la semaine est scandée par une organisation assez équilibrée entre eux. Autrement dit, contrairement aux autres couples étudiés, même quand son conjoint travaille, Adeline n'en fait pas plus que lui. Cette organisation égalitaire n'empêche pas une moindre disponibilité et une fatigue du couple depuis que la famille s'est agrandie. Les fins de journée sont « speed », tout doit « rentrer » entre 19 heures et 20 h 30 (bain, jeux, devoirs, dîner, histoire...) et tout est mis en œuvre pour respecter certains principes éducatifs (bain quotidien, heure régulière de repas, heure de coucher) même si, à la marge, certains sont mis à mal (comme ne plus avoir le temps de confectionner des petits pots maison). Finalement, le rapport différencié d'Andrej à son travail par rapport aux autres pères, l'agencement des temps (familiaux et professionnels) et l'organisation (quasi) égalitaire de ce couple qui en découlent leur permet de mieux tenir sur la durée leurs normes éducatives.

Conclusion

Trois principes ont orienté notre manière d'envisager les normes et pratiques des parents : une approche dynamique, qui les conçoit comme des processus évolutifs, un souci de les enraciner dans les rapports sociaux (de sexe et de classe) et une volonté de les désencastrer de la seule sphère domestique pour prendre en compte, en particulier, leurs interactions avec la sphère professionnelle. Cette posture a permis de montrer la manière dont la mise en œuvre des idéaux éducatifs est affectée par les conditions matérielles et temporelles des familles. Dans les couples de diplômé·e·s de l'enseignement supérieur que nous avons étudiés, il apparaît que la naissance d'un deuxième enfant limite sérieusement la mise

en application des idéaux éducatifs auxquels ils continuent pourtant à aspirer, du fait d'un accroissement des charges domestiques et parentales alors que les deux membres du couple poursuivent leur activité professionnelle. Plus précisément, nous avons mis en évidence que l'approfondissement d'une division inégalitaire du travail domestique et parental en défaveur des femmes, principales cibles et principaux relais des injonctions à la « bonne parentalité », obère la possibilité de tenir sur la longue durée les idéaux de singularisation de chacun des enfants et d'égalité de traitement dans la fratrie.

Il nous semble ainsi que les résultats de cette étude sur les normes et pratiques éducatives de parents diplômés de l'enseignement supérieur permettent de nuancer, à un double titre, la thèse de l'essor de l'individualisme au sein de la famille. Plusieurs auteurs ont pointé que cette thèse extrapole à l'ensemble de la société contemporaine des constats établis pour l'essentiel à propos des classes moyennes et supérieures (Blöss, 2002). Nous voudrions pour notre part insister sur le fait que, y compris dans ces milieux, le temps conduit à creuser l'écart entre pratiques et principes et que l'individualisation – que nous avons envisagée ici sous l'angle de la personnalisation de chaque enfant en tant que tel et de leur singularisation dans la fratrie – y est dès lors moins prononcée qu'on ne le suppose généralement. Par ailleurs, alors que cette thèse décrit les familles contemporaines comme étant au service de l'épanouissement des individus, nous souhaitons souligner combien une perspective critique de genre conduit à relativiser cette proposition, puisque ce sont principalement les femmes qui se mettent au service de l'épanouissement des autres membres de la famille – enfants mais aussi conjoints.

Références bibliographiques

- Ariès P. (1960)**, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Plon.
- Biland E., Schütz G. (2014)**, « Tels pères, telles mères », *Genèses*, n° 97, p. 26-46.
- Blöss T. (2002)**, « L'individualisme dans la vie privée : mythe ou réalité », *Projet*, n° 271, p. 71-80.
- Blöss T. (2016)**, « Devoirs maternels. Reproduction sociale et politique des inégalités sexuées », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 214, p. 46-65.
- Brugeilles C., Sebille P. (2011)**, « Partage des activités parentales : les inégalités perdurent », *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 103, p. 17-32.
- Buisson M. (2003)**, *La fratrie, creuset des paradoxes*, Paris, L'Harmattan, collection « Logiques sociales ».
- Cardi C. (2009)**, « Le féminin maternel ou la question du traitement pénal des femmes », *Pouvoirs. Revue française d'études constitutionnelles et politiques*, n° 128, p. 75-86.
- Debest C. (2013)**, « Quand les "sans-enfant volontaires" questionnent les rôles parentaux contemporains », *Annales de démographie historique*, n° 1, p. 119-139.
- Déchaux D. (2007)**, *Sociologie de la famille*, Paris, La Découverte.
- Fine A., Labro S., Lorquin C. (1993)**, « Lettres de naissances », in Fabre D. (dir.), *Écritures ordinaires*, Paris, POL, p. 117-147.
- Garcia S. (2011)**, *Mères sous influence : de la cause des femmes à la cause des enfants*, Paris, La Découverte, collection « Genre & Sexualité ».
- Gauchet M. (2004)**, « L'enfant du désir », *Le Débat*, n° 132, p. 98-121.
- Gojard G. (2011)**, *Le Métier de mère*, Paris, La Dispute, collection « Corps santé société ».
- Gotman A. (1988)**, *Hériter*, Paris, Presses universitaires de France, collection « Économie en liberté ».
- Goussard L., Sibaud L. (2017)**, « L'articulation travail-famille chez les mères en activité continue et à temps plein : une question de distanciation subjective ? », *Revue française des affaires sociales*, n° 2, avril-juin, p. 169-186.
- Haicault M. (1984)**, « La gestion ordinaire de la vie en deux », *Sociologie du travail*, n° 3, p. 268-275.
- Kaufmann J.-C. (1992)**, *La trame conjugale. Analyse du couple par son linge*, Paris, Nathan.
- Kellerhals J., Widmer E., Levy R. (2004)**, *Mesure et démesure du couple*, Paris, Fayot.
- Landour J. (2016)**, « La parentalité, une contribution au capital des femmes des classes supérieures ? », *Genre, sexualité & société*, 16 [En ligne] <http://journals.openedition.org/gss/3886> ; DOI : 10.4000/gss.3886, consulté le 15 novembre 2018.
- Langevin A. (1999)**, « Frères et sœurs. Approches par les sciences sociales », in Lemel Y., Roudet B. (coord.), *Filles et garçons jusqu'à l'adolescence. Socialisations différentielles*, Paris, L'Harmattan, collection « Débats Jeunesse ».
- Le Pape M.-C. (2009)**, « Être parent dans les milieux populaires : entre valeurs familiales, traditionnelles et nouvelles normes éducatives », *Informations sociales*, n° 154, p. 88-95.

Le Pape M.-C. (2014), « Qu'est-ce qu'un "bon" parent ? Analyse des images véhiculées par les affiches et brochures des campagnes de santé publique », in Martin C., (dir), *Être un bon parent : une injonction contemporaine*, Presses de l'EHESP, collection « Lien social et politiques ».

Le Pape M.-C., Plessz M. (2017), « C'est l'heure du petit-déjeuner ? Rythme des repas, incorporation et classe sociale », *L'Année sociologique*, n° 1, vol. 67, p. 73-106.

Le Pape M.-C., Portela M., Tenret E. (2018), « Ça n'a pas de sens de compter comme ça ». Difficultés et limites d'une approche comptable des aides financières et matérielles apportées aux jeunes adultes dans la famille », *Sociologie*, n° 4, p. 417-436.

Leridon H. (1998), *Les enfants du désir*, Paris, Hachette, collection « Pluriel ».

Lesnard L. (2009), *La famille désarticulée : les nouvelles contraintes de l'emploi du temps*, Paris, Presses universitaires de France.

Marry C., Bereni L., Jacquemart A., Pochic S. et Revillard A. (2017), *Le plafond de verre et l'État. La construction des inégalités de genre dans la fonction publique*, Paris, Armand Colin.

Martin C. (dir.) (2014), *Être un bon parent : une injonction contemporaine*, Presses de l'EHESP, collection « Lien social et politiques ».

Mazuy M. (2009), « Avoir un enfant : être prêts ensemble ? », *Revue des sciences sociales*, n° 41, p. 30-41.

Minoc J. (2017), « Dés(ordres) familiaux à la loupe. Les normes maternelles et paternelles au prisme de l'enquête sociale », *Droit et société*, n° 95, p. 71-86.

Mitchell L. (2001), *Baby's First Picture: Ultrasound and the Politics of Fetal*, Toronto, University of Toronto Press.

Mortain B. (2011), « Transmettre des objets à ses enfants : "petites choses", grands enjeux ? », *Recherches familiales*, n° 1, p. 7-18.

Neyrand G. (2000), *L'enfant, la mère et la question du père. Un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance*, Paris, Presses universitaires de France.

Neyrand G. (2016), « La conjugalité contemporaine, une nouvelle façon de penser le lien », *Enfances, familles et générations*, 25 [En ligne] <http://journals.openedition.org/efg/1204>, consulté le 15 novembre 2018.

Pailhé A., Solaz A. (2009), *Entre famille et travail, des arrangements de couple aux pratiques des employeurs*, Paris, La Découverte.

Pélagé A., Brachet S., Brugeilles C., Paillet A., Rollet C., Samuel O. (2016), « Alors c'est quoi, une fille ou un garçon ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 4, p. 30-45.

Pélagé A. (2019), « Our 'Baby' on YouTube: The Gendered Life Stories of the Unborn », *The European Journal of Life Writing*, vol VIII, p. 69-90.

Ponsin A. (2018), « Apprendre l'usage du temps dans les familles cadres : une enquête en immersion », *Enfances Familles Générations*, 29 [en ligne] <http://journals.openedition.org/efg/2221>, consulté le 22 octobre 2019.

Régnier-Loilier A. (2007), *Avoir des enfants en France. Désirs et réalités*, INED, collection « Les cahiers de l'Ined ».

Roberts J. (2012), *The Visualised Foetus. A Cultural and Political Analysis of Ultrasound Imagery*, New York, Londres, Routledge.

Rollet C., Pélagé A. (2014), « Préparer une chambre pour l'enfant à venir, un enjeu de genre ? », *Strenæ*, 7, p. 1-10 [en ligne] <https://journals.openedition.org/strenae/1194>, consulté le 22 octobre 2019.

Samuel O., Vilter S. (2007), « La naissance d'un enfant : jalon biographique et perception de l'événement », *Population*, n° 3, p. 587-603.

Serre D. (1998), « Le bébé "superbe" : la construction de la déviance corporelle par les professionnel(le)s de la petite enfance », *Sociétés contemporaines*, 31 (1), p. 107-127.

Singly (de) F. (1996), *Le soi, le couple et la famille*, Paris, Armand Colin.

Singly (de) F. (2000), *Libres ensemble*, Paris, Armand Colin.

Singly (de) F. (dir.) (2004), *Enfants adultes. Vers une égalité de statuts*, Paris, Universalis.